



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-39

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 14 décembre 2023 à 19 heures,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** Le 08 décembre 2023  
**Date d'affichage :** Le 08 décembre 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Valérie DELATTE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Emilie LISSE
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Dominique NAVET
- Julien DIEU donne pouvoir à Sylviane CORNET

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Sylviane Cornet est nommée secrétaire de séance.

Demande de subvention départementale au titre des Amendes de police

Vu les articles L 2334-42 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu le budget communal,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation de mâts solaires sur l'avenue de la Forêt afin de renforcer la sécurisation des passages piétons et permettre une utilisation autonome en termes d'énergie.

La technologie Led est reconnue pour sa qualité et sa faible consommation d'énergie.  
L'éclairage solaire contribuerait à réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre.  
Les travaux sont estimés à 46 129,00 € HT.

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux peuvent bénéficier d'une aide au titre des amendes de police du Conseil Départemental à hauteur de 40% (plafonné à 15 000,00€)

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2023

Application agréée E.legalite.com

39\_DE-062-216209080-20231214-39\_2023-DE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'engager les demandes de subvention au titre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental  
Monsieur le Maire souhaite l'autorisation d'encaisser la subvention si le dossier d'instruction de la demande est favorable.

L'assemblée, après délibération, à l'unanimité décide :

Art.1 : d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches se rapportant à la demande de subventions au titre des Amendes de Police

Art. 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à accepter la subvention si l'instruction du dossier est favorable.

Fait et délibéré  
A La Capelle-Lès-Boulogne,  
Le 14 décembre 2023

Le Maire

Jean-Michel ENGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

20 DEC. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-lesgiste.com

99\_DE-962-216209880-20231214-39\_2023-DE